



## BULLETIN D'INSCRIPTION JAO 2020

### Règlement par chèque

A renvoyer par courrier, accompagné de votre chèque, à l'adresse  
**C2MH EVENTS – 11 RUE DU PATUS 34160 MONTAUD**  
Chèque à l'ordre de C2MH EVENTS.

**Date limite d'inscription 01 Novembre 2020**

Association Alsacienne d'Ophtalmologie

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE DE FACTURATION.....

TEL.....

EMAIL (pour réception de confirmation d'inscription et facture)

STATUT (entourez la mention utile)

MEDECIN

140 €

ORTHOPTISTE

70 €

INTERNE/ CADRE DE SANTE

40€

#### CONGRES

Je participe au congrès des JAO 2020, à la Villa Quai Sturm  
le 27 novembre

#### DINER DE CLOTURE

Je participe au au dîner de gala, le 27 novembre  
 1 personne 40€  2 personnes 80€

#### TOTAL

Congrès ..... € + Dîner ..... €

**TOTAL .....€**

**En votre aimable règlement avant le 01/11/2020. Au delà de cette date, une majoration de 30€ sera appliquée**

**par chèque bancaire à l'ordre de C2MH EVENTS à faire parvenir à :  
C2MH EVENTS – 11 rue du Patus 34160 Montaud**

Tenue de la conférence, annulation ou modification émanant de l'organisateur

1. L'organisateur fixe les dates, le lieu et les horaires de la conférence.

2. L'organisateur se réserve le droit de reporter la manifestation et de changer les horaires indiqués notamment en cas de force majeure ou pour toute autre raison qui nécessiterait une telle modification. Chaque participant en serait informé officiellement. Le report de la manifestation ou le changement d'horaires ne pourra justifier ni annulation de participation ni un remboursement

3. L'organisateur peut également reporter la manifestation en cas de force majeure. Constituent des cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation ou le report de la manifestation, toutes situations non raisonnablement prévisibles, indépendantes de la volonté de l'organisateur, qui rendent impossible l'exécution de la manifestation ou qui comportent des risques de troubles ou désordres susceptibles d'affecter gravement l'organisation et le bon déroulement de la manifestation ou la sécurité des biens et des personnes. Dans ce cas, les frais de participation seront intégralement reportés à l'édition prochaine du congrès et ne pourront justifier un remboursement.

4. L'organisateur peut annuler ou reporter la manifestation s'il constate un nombre notablement insuffisant d'inscrits. Les participants se verront alors restituer le montant de leurs frais de participation.

Annulation émanant du participant

1. Ce paiement vous engage à la participation au congrès

2. Toute annulation de participation devra être notifiée à l'organisateur par écrit.

En cas d'annulation émanant du participant, les frais de participation seront remboursés par l'organisateur comme suit:

– jusqu'à J-90 → 100% des frais seront remboursés

– de J-90 à J-60 → 50% des frais seront remboursés

– à partir de J-60 et jusqu'au jour du congrès → aucun remboursement ne pourra être demandé

– La non présentation le jour du congrès ne donnera suite à aucun remboursement

Tous les remboursements se feront par chèque et envoyé par voie postale à l'adresse renseignée lors de l'inscription

Une organisation C2MH EVENTS

[www.c2mh-events.com](http://www.c2mh-events.com)

11 rue du Patus 34160 Montaud - Tel: 04.67.59.24.98 / 06.23.58.41.09

[carine.korchia@c2mh-events.com](mailto:carine.korchia@c2mh-events.com)

